LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_190-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.**

**Présent(e)s :** Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

**Excusé(e)s :** François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

**Absent(e)s :** Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

**Secrétaire de séance** : Yvon LE JAN.

## CC_2025_190 DOTATIONS PRIX LITTÉRAIRES

Loudéac communauté organise chaque année un Prix Ados et un Prix des Lecteurs adultes.

Dans le cadre du Prix Ados, les élèves de 3e, 2nde et CAP des collèges, lycées et MFR, et les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire, sont invités à lire cinq titres, sélectionnés par des professionnels du livre et de la lecture, et à leur attribuer une note sur un bulletin de participation. Le livre qui obtient la meilleure moyenne est l'ouvrage gagnant de l'année et son auteur, l'auteur lauréat.

Le Prix des Lecteurs adultes récompense une nouvelle autrice ou un nouvel auteur de roman, récit, bande dessinée… Les usagers des bibliothèques et médiathèques sont invités à voter parmi une sélection de six titres, sélectionnés par un comité composé de bibliothécaires et de bénévoles. Le livre ayant reçu le plus de voix est le livre gagnant de l'année et son auteur, l'auteur lauréat. Lors de la clôture du Prix, parmi les bulletins de participation reçus, dix seront tirés au sort : les gagnants recevront un bon d'achat de livres de 20 €, valable dans les librairies du territoire.

L'auteur lauréat du Prix Ados et du Prix des Lecteurs adultes remportent chacun la somme de 300 €, offerte par Loudéac communauté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**DÉCIDE**

1. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent ;
2. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à verser 300 € à l'auteur lauréat du Prix Ados et 300 € à l'auteur lauréat du Prix des Lecteurs adultes ;
3. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à donner par tirage au sort 10 bons d'achat de livres de 20 € à 10 participants au Prix des Lecteurs adultes.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_190-DE

| | | |
|---|---|---|
| Exercice : | 72 | Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, |
| Présents : | 46 | Pour expédition certifiée conforme |
| Pouvoir(s) : | 13 | |
| Pour : | 59 | Loudéac, le 9 décembre 2025 |
| Contre : | 00 | Le Président — Le secrétaire de séance |
| Abstention : | 00 | Xavier HAMON — Yvon LE JAN |

Date : 2025.12.12 15:24:44 +01'00'

Date : 2025.12.12 15:31:40 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025